



## SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 29 JANVIER 2013

**Présidente du jour : Mme Madeleine Brêchet, doyenne d'âge**

**Secrétaire : Mme Sophie Lachat, secrétaire du Conseil général**

**Lieu : Centre communal de Vicques, 1<sup>er</sup> étage**

### 1. Salutations de la doyenne d'âge, Mme Madeleine Brêchet

Etant la doyenne des conseillers élus, Madame **Madeleine Brêchet** a l'honneur d'ouvrir la première séance du Conseil général de la nouvelle commune Val Terbi.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 2 du 16 janvier 2013
- par convocation à domicile
- par affichage public

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Salutations de la doyenne d'âge, Mme Madeleine Brêchet
2. Appel
3. Promesse solennelle
4. Désignation de deux scrutateurs provisoires
5. Constitution du Bureau :
  - a) présidence
  - b) 1<sup>ère</sup> vice-présidence
  - c) 2<sup>ème</sup> vice-présidence
  - d) scrutateurs

Madeleine Brêchet souhaite la bienvenue aux élus, aux personnes présentes et plus particulièrement à **Monsieur le Ministre Thentz** et Monsieur **Raphaël Schneider** du Service des Communes et espère que le Conseil général aura du plaisir à découvrir cette nouvelle forme de démocratie. En effet, bien des choses vont changer pour les élus et pour la population. Fini de se rendre à l'assemblée communale pour dire son mécontentement ou poser des questions. La tâche de conseiller ne sera pas si simple que cela. Les élus au Conseil général représenteront les habitants de Val Terbi et devront être à l'écoute des personnes qu'ils côtoieront, prendre des décisions pour leur bien tout en étant attentifs aux possibilités de la commune, car finalement c'est le citoyen qui passe à la caisse.

C'est avec sérénité, que Madame **Madeleine Brêchet** espère que les débats des dossiers seront faits avec respect, tolérance en acceptant les différences.

A Montsevelier, il y a la doyenne de cette assemblée, mais également le plus jeune d'entre nous. Elle lui a posé la question de ce qu'il attendait de cette fusion de commune. Monsieur **Régis Chételat** rêve d'une commune où nos enfants pourront vivre dans un bel environnement. Il espère que nos sociétés culturelles et sportives prendront un nouvel élan. Il attend la création d'entreprises qui engageraient du personnel de la région et que l'on ne circule pas toujours plus loin pour se rendre au travail. Il demande que l'on pense aux familles, à la création de structure d'accueil pour les enfants.

En l'entendant parler de crèches, Madame **Madeleine Brêchet** s'est demandé que faire pour les aînés, pour les petits magasins afin de les maintenir en « forme ».

Quelques-uns de nos rêves, de nos espoirs, ceux d'un jeune père de famille et ceux d'une jeune retraitée. Madame **Madeleine Brêchet** sait bien qu'une commune, un canton même un pays, ne peuvent pas faire grand chose dans ce monde qui devient un peu « fou » où c'est l'argent qui commande. Mais soyons optimistes, retroussons nos manches et avec nos petits moyens nous arriverons à faire de belles choses si chacun pense au bonheur de nos citoyens.

## 2. Appel

La parole est donnée à la secrétaire du Conseil général, Madame **Sophie Lachat**, qui procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux.

Les 23 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Les 7 Conseillers communaux sont présents.

## 3. Promesse solennelle

**Monsieur le Ministre Thentz** prend la parole, salue toutes les personnes présentes et affirme que c'est un grand soir pour la nouvelle commune de Val Terbi. Le Gouvernement félicite la commune naissante et remercie de la confiance témoignée. Il espère que la collectivité sera motivée, à l'écoute de chacun et chacune. Il y aura des satisfactions mais aussi des reproches. A l'avenir, cette salle sera un lieu de débats avec les joies de victoires mais aussi de défaites. Des cours pour les élus ainsi que pour la présidence seront mis sur pied prochainement et **Monsieur le Ministre** les encouragent à suivre cette formation.

**Monsieur le Ministre** passe à la promesse solennelle.

"Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge".

Parmi l'assemblée se trouvent deux femmes et onze hommes qui découvrent la fonction. Avec émotion, treize fois les mots « Je le promets » sont prononcés.

**Monsieur le Ministre Thentz** souhaite bon vent à la commune de Val Terbi. Applaudissements de l'assemblée.

## 4. Désignation de deux scrutateurs provisoires

Sur proposition de Madame **Madeleine Brêchet, Présidente**, le Conseil général accepte Monsieur **Pierre-Henri Scherer** et Monsieur **Cédric Eschmann** comme scrutateurs de ce soir.

## 5. Constitution du Bureau :

- a). présidence
- b). 1<sup>ère</sup> vice-présidence
- c). 2<sup>ème</sup> vice-présidence
- d). 2 scrutateurs

### a). Présidence

**Madame la Présidente** demande à l'assemblée de faire des propositions. Monsieur **Xavier Dobler** (PDC) se rend à la tribune et fait la proposition suivante :

« Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Etant le cadet du groupe PDC de Val Terbi, j'ai été désigné pour vous présenter le curriculum vitae de ma colistière Madeleine Brêchet, candidate à la présidence du Conseil général.

Née le 23 janvier 1949 à Delémont, c'est dans cette ville qu'elle a passé son enfance et y a effectué sa scolarité. Par la suite, dès son mariage avec Vincent Brêchet avec qui elle a eu 2 enfants, s'installa à Montsevelier, sa commune d'origine qu'elle ne quitta plus. Ayant effectué une formation de nurse, elle travailla durant plusieurs années à la maternité de Delémont. Elle a ensuite obtenu un CFC d'aide familiale et aimant sa région, travailla plus de vingt ans au service des soins à domicile du Val Terbi. Cela fait maintenant trois ans qu'elle bénéficie d'une retraite bien méritée.

Personnalité engagée et dynamique, c'est une habituée de la politique cantonale et communale avec plusieurs mandats à son actif. Elle fut députée au Parlement jurassien durant 5 ans, conseillère communale durant 1 année puis maire durant 9 ans. Son dévouement pour la collectivité publique étant inépuisable, elle présida les assemblées communales durant 4 ans.

De par ses multiples mandats effectués, durant lesquels elle a pu apprendre tous les rouages de la politique locale, régionale et cantonale, Madeleine dispose de toute l'expérience nécessaire pour mettre sur les bons rails le nouveau Conseil général de la commune de Val Terbi. De par son dynamisme inépuisé et sa volonté d'œuvrer pour sa région, nous disposons avec Madeleine d'une candidate idéale pour la première présidence du législatif de notre nouvelle commune.

Afin d'assurer une représentation égale des 3 villages, le poste de Maire étant assuré par un ressortissant de Vicques, je vous invite à nommer Madeleine Brêchet de Montsevelier, au poste de Présidente du Conseil générale de Val Terbi.

Au nom de la section du PDC Val-Terbi, je vous remercie d'ores et déjà de votre soutien que nous espérons unanime ».

Madame **Madeleine Brêchet** quitte la salle un instant et Monsieur **Lovis Pierre** (PDC) demande à l'assemblée d'élire sa collègue.

**Votation** : A l'unanimité, le Conseil général accepte Madame **Madeleine Brêchet** au poste de Présidente du Conseil général.

Applaudissements de l'assemblée.

#### b). 1<sup>ère</sup> vice-présidence

**Madame la Présidente** demande à l'assemblée de faire des propositions. Monsieur **Jean-Paul Bindy** (SP) se rend à la tribune et fait la proposition suivante :

« Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, le groupe de Vermes propose la candidature de Monsieur **Daniel Joray**. Sa biographie est la suivante : Né le 4 octobre 1971, originaire des Rides-Dessus (JU), marié et père de trois enfants, Monsieur Joray travaille à 60% au CEJEF, division technique à Porrentruy. Il partage l'éducation des trois enfants et les tâches ménagères avec son épouse en alternance avec son temps de travail hebdomadaire. Il est membre de la commission d'école du cercle scolaire de Vermes et vice-président des assemblées à Vermes.

Il pratique plusieurs hobbies tels que rénovation de sa bâtisse, façonnage de son bois, randonnée dans le Val Terbi en VTT et à pieds, randonnée en montagne. Il est sensible et proche de l'environnement naturel qui nous entoure.

Ses objectifs sont :

- Etre proche de la population
- Développer les synergies entre les 3 villages pour un service répondant aux attentes avec des coûts moindres.
- Penser global, agir local...

Au nom du groupe de Vermes, je vous remercie d'ores et déjà de votre soutien que nous espérons unanime ».

Monsieur **Daniel Joray** quitte la salle un instant. **Madame la Présidente** demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

**Votation** : A l'unanimité, le Conseil général accepte Monsieur **Daniel Joray** au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil général.  
Applaudissements de l'assemblée.

#### c). 2<sup>ème</sup> vice-présidence

**Madame la Présidente** demande à l'assemblée de faire des propositions. Monsieur **Cédric Eschmann** (PCSI) se lève et fait la proposition suivante :

« Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, le groupe PCSI propose la candidature de Monsieur **Luc Chalverat** ancien président des assemblées de Vicques .

Au nom du PCSI, je vous remercie d'ores et déjà de votre soutien que nous espérons unanime ».

Monsieur **Luc Chalverat** quitte la salle un instant. **Madame la Présidente** demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

**Votation** : A l'unanimité, le Conseil général accepte Monsieur **Luc Chalverat** au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil général.

Applaudissements de l'assemblée.

#### d). Scrutateurs

**Madame la Présidente** demande à l'assemblée de faire des propositions.

Pour le premier scrutateur, Monsieur **Manuel Schindelholz** (PS) se lève et fait la proposition suivante : « Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, le groupe PS propose la candidature de Monsieur **Carlos Peña Reyes**. Sa biographie est la suivante : 44 ans, originaire de Colombie, marié et père de trois enfants. Toute sa famille a été naturalisée en 2011. Ingénieur et professeur à la haute école de gestion à Yverdon-les-bains.

Au nom du PS, je vous remercie d'ores et déjà de votre soutien que nous espérons unanime ».

Monsieur **Carlos Peña Reyes** quitte la salle un instant. **Madame la Présidente** demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

**Votation** : A l'unanimité, le Conseil général accepte Monsieur **Carlos Peña Reyes** au poste de 1<sup>er</sup> scrutateur.  
Applaudissements de l'assemblée.

Pour le deuxième scrutateur, Madame **Dominique Rudolf** (PDC) se rend à la tribune et fait la proposition suivante : « Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, le groupe PDC propose la candidature de **Vincent Eschmann** à la fonction de scrutateur. Né à Delémont, Vincent est arrivé dans le Val Terbi en 1987 à l'occasion de sa nomination comme enseignant à l'ESVT.

Marié et père de deux enfants, il s'est engagé dans plusieurs sociétés locales et associations régionales. Il a été vice-président de l'APE (association des parents d'élèves) de Vicques pendant deux ans et préside la Commission d'école primaire de Vicques depuis 4 ans.

En automne 2011, il a constitué, avec Luc Chalverat et Othmar Fringeli, le groupe de soutien au projet de fusion des communes du val Terbi, participant ainsi à la campagne pour la votation du 5 février dernier.

Elu Conseiller général avec un très beau résultat, il vous est recommandé pour cette fonction et nous vous invitons à le soutenir ».

Monsieur **Vincent Eschmann** quitte la salle un instant. **Madame la Présidente** demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

**Votation** : A l'unanimité, le Conseil général accepte Monsieur **Vincent Eschmann** au poste de 2<sup>ème</sup> scrutateur.  
Applaudissements de l'assemblée.

Nous arrivons au terme de l'ordre du jour, Madame **Madeleine Brêchet** remercie les conseillers de leur collaboration pour la préparation de ces élections, pour la bonne marche de cette assemblée. Elle espère leur soutien dans l'accomplissement de sa fonction. Elle souhaite pouvoir travailler en bonne harmonie, main dans la main sans esprit de clocher, sans trop parler de politique.

Madame **la Présidente** donne la parole à Monsieur **Michel Brahier**, Maire de la commune Val Terbi qui fait l'intervention suivante :

«Monsieur le Ministre, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous vivons dans un pays considéré comme un modèle de démocratie. En se dotant d'un Conseil général, notre nouvelle commune de Val Terbi renforce la démocratie représentative au travers du pouvoir législatif. Il s'agit pour nous tous, aussi bien le Conseil communal que le Conseil général de nous familiariser avec le vocabulaire parlementaire en maîtrisant une terminologie complexe.

En travaillant ensemble d'une manière constructive, nous nous habituerons très vite à ce mode de fonctionnement. D'ailleurs, le ton donné à cette séance constitutive, préfigure une législature féconde pour notre commune. Bravo à Mme la Doyenne d'âge qui a parfaitement rempli sa mission et félicitations à Madame et Messieurs les Conseillers généraux élus au Bureau.

Quant au Conseil communal, il s'est constitué au soir du 8 janvier où les tâches ont été fixées et les dicastères attribués en toute collégialité. L'action du pouvoir exécutif ne pourra se concrétiser que dans la mesure où elle aura bénéficié du soutien le plus large possible. La concertation est indispensable pour aborder tous les dossiers. Le citoyen, qu'il soit de Vermes, Montsevelier ou Vicques, doit sentir cet état d'esprit pour saisir et valider les objets qui lui sera soumis.

Dans l'immédiat, jusqu'à l'adoption du règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte de Val Terbi, les compétences du Conseil général sont fixés au travers de l'art. 7 de la convention de fusion. Pour les Commissions communales, l'art. 12 de ladite convention stipule :

*« Le règlement d'organisation de la nouvelle commune déterminera le nombre, la composition et le mandat des Commissions communales permanentes. »*

Ce règlement d'organisation a été préparé par un groupe de travail du Comité de fusion, conformément aux bases légales en vigueur et avec l'appui du service des communes qui nous a éclairés notamment sur les aspects juridiques. Grâce à ce travail effectué en amont, le Conseil communal examine actuellement ce règlement. Ce qui revient à dire que prochainement, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous pourrez traiter ce document avant de le faire valider par le peuple.

Entre le Conseil communal et le Conseil général, nous allons écrire ensemble l'histoire de la commune, phrase par phrase, page après page, afin que les futures générations puissent être fières de l'héritage que nous leur aurons laissé.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame **Madeleine Brêchet** clôt la séance et invite l'assemblée à l'apéritif au lieu-dit « le foyer ».

La séance est levée à 20h45.

Vicques, le 29 janvier 2013

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DE VAL TERBI

Madeleine Brêchet  
Présidente

Sophie Lachat  
Secrétaire